

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	--	--	---	--

COMITE DES PRODUITS

GRUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA VIANDE ET LES PRODUITS AGRICOLES

Vingt-deuxième Réunion

Asunción, Paraguay, 6-8 Mai 2009

EXAMEN DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DU COLLOQUE : PROPOSITION DE PLAN D'ACTION DE LA FAO ET DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL

DÉCLARATION SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFETS DE SERRE DUES À LA PRODUCTION ANIMALE

Reconnaissant que :

La production animale joue un rôle majeur et grandissant dans l'économie agricole, c'est une source considérable de ressources pour de nombreux pays pauvres, elle fournit à peu près un tiers de l'apport en protéines de l'humanité, et la demande de produits d'origine animale devrait doubler d'ici 2050 ;

La production animale globale contribue de manière significative au total mondial des émissions anthropogéniques de gaz à effet de serre, notamment les émissions de méthane, de protoxyde d'azote et de dioxyde de carbone dues à la fermentation entérique et à la gestion du fumier, les émissions indirectes dues au stockage, et dépôt et à l'épandage de fumier, au transport, à l'utilisation de carburants fossiles au sein de l'exploitation et à la reconversion des terres en pâturages, ainsi que les émissions liées à la production de nourriture et de fourrage ;

Le potentiel technique réduire les émissions de GES dues à la production animale, varie selon les systèmes et inclue notamment la capture et la combustion du méthane émanant des systèmes de

gestion du fumier et l'amélioration des techniques d'épandage du fumier, de l'efficacité de la fermentation dans la panse, de l'alimentation et des pratiques d'alimentation, des gènes du bétail, de la santé animale, de l'efficacité de l'alimentation et de l'utilisation des fertilisants et des terres destinées à la production animale et aux cultures fourragères ;

Plusieurs actions permettant de réduire les émissions de GES émanant de la production animale présentent des avantages économiques et environnementaux, notamment la diminution de la pression sur les ressources naturelles, la réduction de la pollution de l'eau et de l'air, et l'augmentation de la productivité des fermes ;

Les avantages et les coûts des politiques et mesures pour réduire les émissions de GES émanant du bétail varient énormément en fonction et au sein même des pays et systèmes de production; de plus, les capacités de développer, décréter et faire respecter des politiques de réduction, sont très variables en fonction des pays ;

Des politiques et mesures désordonnée peut avoir des impacts négatifs sur la production, le commerce et l'efficacité de l'effort d'atténuation ;

Et reconnaissant aussi,

que le changement climatique aura un impact sur le secteur et que ce dernier devra s'adapter,

qu'il y a d'importantes synergies entre stratégies d'adaptation et de réduction,

et

qu'il reste de larges fossés concernant la recherche et l'information qu'il est encore nécessaire de combler, et sur lesquels il faut communiquer et discuter au sein de la communauté internationale ;

Les membres du Groupe Intergouvernemental recommande que :

1. Les nations membres promeuvent des actions coordonnées au niveau international, notamment par le biais de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), qui soutiennent la réduction des gaz à effet de serre liés à la production animale. Dans le contexte des efforts d'atténuation du changement climatique, et selon les engagements internationaux et les capacités de chaque pays, de telles actions incluent :
 - a. la promotion de la recherche et du développement de nouvelles technologies de réduction des émissions ;
 - b. la promotion des moyens efficaces et améliorés de financer, développer, la diffusion et le transfert des technologies pour réduire les émissions à travers la coopération internationale, les organisations internationales compétentes et les centres de recherches ;

- c. le renforcement des capacités de mesurer, reporter et contrôler les émissions dues à la production animale, selon les normes acceptés par la communauté internationale.
2. Les nations membres prennent des mesures afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la production animale and augmenter la séquestration de carbone, par :
 - a. des politiques et mesures appropriées;
 - b. la recherche, le développement et l'adoption de nouvelles technologies et pratiques;
 - c. le renforcement des capacités de surveiller, enregistrer et contrôler les émissions de GES émanant de la production animale ainsi que la séquestration de carbone;

et dans la mesure du possible, ces mesures devraient :

- d. maximiser les avantages environnementaux et économiques ;
 - e. maintenir ou améliorer la productivité ;
 - f. maintenir le bien-être financier des éleveurs ;
 - g. exploiter les synergies entre adaptation et atténuation.
3. Étant donné le caractère mondial des changements climatiques, le cadre politique international régissant les changements climatiques, les effets potentiellement importants de stratégies de réductions des émissions sur le bien-être des populations les plus pauvres et sur l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture :
 - a. surveille les changements concernant la production animale et l'affectation des terres agricoles, les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture et la séquestration de carbone dans les systèmes agricoles;
 - b. surveille les effets des changements climatiques sur la santé animale et la production agricole ;
 - c. collabore avec le GIEC afin d'améliorer les méthodologies concernant la quantification des émissions de GES et la séquestration de carbone liées à la production animale ;
 - d. entreprenne et publie des analyses sur les stratégies de réduction et d'adaptation qui impliquent la production animale, les pâturages, et la production de cultures fourragères, en termes d'effets sur la production, les revenus agricoles, le commerce, la consommation alimentaire, la pauvreté et l'environnement, ainsi que sur la réduction des GES ;
 - e. fournisse un appui technique et une aide au renforcement des capacités des Pays Membres;
 - f. soutienne la diffusion et le transfert de technologies permettant de réduire les émissions and accroître la séquestration de carbone.